



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 3 du Conseil général du lundi 25 mai 2020

Heure de début : 19:30 • Heure de fin : 21h43 • Lieu : Salle de Prez-vers-Noréaz

Présidence : Mme Claudine Perroud, Présidente

Conseil général : 29 conseillères et conseillers généraux (selon appel nominal, point 0.1)

Excusé/s : -

Absent : -

Conseil communal : Mme Isabelle Staub Barbey, Syndique, M. David Bonny, Vice-Syndic,
Mmes Isabelle Bersier, Aleksandra Bjedov, Séverine Egger, M. Pierre Bovet
Excusée pour raison de santé : Mme Suzanne Morel
Invitée : Mme Marlyse Dubey, caissière communale

0 Ouverture de séance

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à l'assistance. Elle passe tout d'abord la parole à Madame la Syndique.

Madame Staub Barbey informe de l'absence de Madame Suzanne Morel, conseillère communale responsable des finances, pour raison d'hospitalisation momentanée. Elle n'a pas été infectée par le Coronavirus, toutefois ses ennuis de santé ont causé quelques soucis et précipitations pour l'organisation de la présentation des budgets. Madame Staub Barbey prie le Conseil général et particulièrement la commission financière de bien vouloir excuser ces inconvénients. Elle présente Madame Marlyse Dubey, caissière communale, et la remercie de sa participation ce soir. Cette dernière viendra en aide au Conseil communal pour répondre aux questions concernant le budget 2020.

Madame la Présidente constate qu'il n'y a pas de membre du public dans l'assistance ni de représentant de la presse.

Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et aux membres du Conseil communal, ainsi qu'à la caissière communale.

Elle rappelle que depuis la dernière séance du 9 mars, la crise du COVID-19 a fortement impacté le pays. Elle relève les difficultés des personnes touchées avec une pensée particulière pour les personnes qui ont perdu un proche durant cette période. Elle relève les problèmes économiques considérables qui affectent tout un chacun. Elle remercie toutes celles et ceux qui étaient au front, qui ont travaillé tout au long de cette crise, parfois durement, pour permettre à la société de fonctionner, ainsi que les autorités fédérales, cantonales et communales pour les efforts consentis. Elle invite à se mobiliser pour relancer l'économie plus équitablement en y intégrant ce que cette crise nous a enseigné, l'importance de l'adaptation, de la solidarité, de la responsabilité individuelle et collective. En tant qu'organe législatif, le Conseil général a un rôle à jouer. Il représente les citoyennes et citoyens, qui comptent aujourd'hui sur sa capacité à maîtriser cette crise. Il revient au Conseil général, aux élus politiques, de redonner confiance à la population tout en restant prudents, d'assurer la sécurité tout en acceptant une certaine incertitude, d'oser prendre des initiatives et proposer de nouvelles orientations en faveur d'un meilleur équilibre environnemental et social.

Rappelant ce contexte difficile, Madame Claudine Perroud prie également l'assistance de bien vouloir excuser le léger retard dans la transmission des différents documents en vue de cette séance du 25 mai 2020.

Elle remercie Monsieur Tobie Fornerod, administrateur ad intérim, qui assure la partie rédactrice de cette séance.

Cette séance a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par lettre personnelle adressée au moins 10 jours à l'avance, par courriel, par avis dans la FO du 15 mai 2020, et sur le site internet de la commune.

Aucune remarque n'est formulée quant à la convocation.

0.1 Appel nominal

Monsieur Tobie Fornerod effectue l'appel nominal. Tous les 29 membres du Conseil général sont présents. Le quorum est atteint. La majorité absolue est de 15.

0.2 Scrutateurs

Les 4 scrutateurs pour la séance sont Mesdames Céline Chabloz et Sylvie Schwab, ainsi que Messieurs Christian Carrel et Mattia Bosco. Ils se sont répartis les tables pour le comptage des voix.

Cette séance est enregistrée et l'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal.

0.3 Ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2020
2. Informations du Bureau
3. Procédure de vote lors de la séance
4. Règlement d'organisation du Conseil communal
5. Règlement des salles communales de la commune de Prez
6. Budget 2020
 - 6.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 6.2 Investissements
 - a) Administration : aménagement des archives avec un système Compactus
 - b) Police du feu : acquisition d'un véhicule pour les pompiers
 - c) Ecoles : acquisition d'un bus scolaire et achat de mobilier
 - d) Approvisionnement en eau : phase II de l'étude de captage de la source des Romains
 - e) Endiguements : étude pour l'aménagement d'un nouveau collecteur pour le ruisseau des Combes
 - 6.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
7. Election de deux délégué-e-s au Réseau Santé Sarine
8. Informations du Conseil communal
9. Questions et propositions
10. Divers

Cet ordre du jour n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil général, il est accepté.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2020

Ce procès-verbal était à disposition et consultable sur le site internet de la commune de Prez. Il n'est pas relu en séance.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques quant au procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Elle passe au vote en invitant les membres à le faire à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 Informations du Bureau

2 a) OCComP

Un Organe de Conduite Communal de Prez (OCComP) a été mis sur pied durant la crise du Coronavirus. Celui-ci est composé de Mesdames Isabelle Bersier et Séverine Egger, Conseillères communales, de Madame Claudine Perroud et Monsieur Claude Friderici, Présidente et Vice-président du Conseil général, et présidé par Monsieur David Bonny, Vice-syndic. Plusieurs actions marquantes ont été entreprises récemment. L'une concerne les prises de contact des personnes à risques par une campagne téléphonique, l'autre concerne la mise en valeur des commerçants et indépendants sur le site internet de la commune.

2 b) Représentations du Conseil général

Le Conseil général reçoit régulièrement des invitations à des manifestations notamment de la part de sociétés et d'associations. La représentation du Conseil général est réglée de la manière suivante : la présidente, le vice-président, à défaut, un scrutateur ou une scrutatrice.

2 c) Commissions

Les commissions se sont mises au travail, notamment la commission financière, celle des infrastructures et des transports scolaires, la commission pour l'élaboration du règlement du Conseil général. La commission d'aménagement sera réunie prochainement.

Il n'y a pas de remarques ni de questions.

3 Procédure de vote lors de la séance

Madame la Présidente explique la raison d'être de cette proposition de règle de vote en l'absence de règlement du Conseil général à venir. Elle doit permettre de clarifier et simplifier le procédé lorsqu'il s'agit de départager plusieurs propositions. Elle explique le fonctionnement de cette règle comme suit :

3 a) Vote sur les amendements :

En les votant les uns après les autres (maximum 3), ou en les opposant les uns aux autres (4 et plus), retenir la proposition qui a obtenu le plus de voix. Chaque personne ne vote que pour l'un des amendements.

3 b) Vote sur la proposition officielle :

Si obtention de la majorité, c'est terminé.

3 c) Vote sur l'amendement retenu (si pas de majorité sous b) :

Si égalité avec le nombre de voix de b), la présidente tranche.

Cette proposition n'appelant ni remarques ni questions est soumise à approbation du Conseil général.

La procédure de vote est acceptée à l'unanimité.

4 Règlement d'organisation du Conseil communal

Madame la Présidente donne la parole à Madame Isabelle Staub Barbey, Syndique.

Madame Staub Barbey présente le règlement d'organisation du Conseil communal, qui régit son fonctionnement, la répartition des dicastères, les modalités de retraits de fonds, les rétributions du Conseil communal. Seul ce dernier point est soumis à approbation du Conseil général, dans le cadre du budget au point 6 de l'ordre du jour. Les rétributions ont été détaillées à l'annexe 3 du Règlement et transmises avec le Message du Conseil communal, accompagnées d'un tableau comparatif des rétributions d'autres Conseils communaux. Dans ses réflexions, le Conseil communal a tenu compte d'une valorisation du travail de conseiller et conseillère tout en restant dans une moyenne. Au budget, un montant de 133'100 francs est prévu. En comparaison aux comptes 2018, les trois anciens conseils ont généré des coûts pour 166'682 francs, soit un écart de 33'582 francs.

Cette explication n'amène pas de commentaires particuliers.

5 Règlement des salles communales de la commune de Prez

La parole est donnée à Madame Isabelle Bersier, Conseillère communale.

Ce règlement a été établi dans le but d'harmoniser l'utilisation des salles communales des trois villages, pour des raisons pratiques et avec la volonté de clarifier les principes de location de manière équitable. Il a également été décidé d'octroyer la gratuité aux sociétés locales.

Monsieur Pierre-Alain Egger demande la parole à titre personnel. Il relève être actif au sein de plusieurs sociétés et remercie le Conseil communal d'avoir proposé la gratuité pour l'ensemble des sociétés locales.

Monsieur Yannick Ducommun, pour le groupe Prez-vers-Noréaz, salue la démarche de structurer le parcage de manière précise aux abords de la salle communale de Prez-vers-Noréaz et formule la demande de le faire avec la même précision pour les salles des villages de Noréaz et Corserey. Il remercie le Conseil communal de cette initiative et relève qu'elle apporte une amélioration pertinente en termes de sécurité mais aussi concernant les rapports de bon voisinage aux alentours de ces places.

6 Budget 2020

Madame la Présidente aborde le point dédié au budget 2020 et passe la parole à Madame Isabelle Staub Barbey.

6.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

Madame la Syndique explique que ce premier budget de la commune fusionnée a dû être établi avec une méthode d'agrégation des données des anciennes communes et que ce travail d'harmonisation est en partie toujours en cours. Ce budget a été soumis à la commission financière, le Conseil communal s'est réuni encore vendredi 22 mai pour répondre à leurs dernières questions, avant la rédaction de leur rapport. Elle ajoute que Madame Suzanne Morel a rédigé un compte rendu détaillé du budget de fonctionnement dans les Messages délivrés au Conseil général.

Ce premier budget est un point de départ et il servira aussi de base pour l'élaboration d'un plan financier qui doit encore être établi. Pour les effets du COVID-19 sur l'exercice comptable 2020, il a été tenu compte d'une réduction des recettes d'impôts de 1,5 %. Les budgets 2019 des 3 anciennes communes ont été la source d'informations pour constituer une base de travail. Il est à mentionner également que les comptes 2019 des anciennes communes ne sont pas encore bouclés.

Sur la base d'une vue d'ensemble, il est à constater que les charges les plus importantes restent dans les domaines de l'enseignement, du social et de la santé.

De manière générale, le budget de fonctionnement a été établi au plus près de la réalité des dépenses, soit très souvent par référence aux comptes provisoires 2019. Il présente un total des charges de 8'926'304.92 francs et un total des revenus de 8'791'511.30 francs. Le résultat est une perte de 134'793.62 francs. Le résultat s'explique par des charges supplémentaires liées à la mise en place de la nouvelle commune, une diminution des recettes fiscales, des amortissements supplémentaires ainsi que la prise en compte des effets de la situation liée au COVID-19.

- 0 Administration

Les charges se montent à 854'101 francs et les produits à 9'000 francs, avec un excédent de charges de 845'101 francs. Il n'y a pas de grands écarts par rapport aux budgets 2019. Par contre, un écart entre les budgets 2019 et les comptes provisoires est à noter. Il est dû au traitement des heures supplémentaires et vacances non prises du personnel en raison de la charge de travail induite par les préparatifs liés à la fusion. Ces éléments seront présentés dans les comptes. Par ailleurs, les frais de fusion sont estimés à 130'486 francs, la subvention cantonale d'aide à la fusion ne sera versée qu'en 2021 et n'est pas comptée dans ce budget. On constate une réduction des charges du Conseil communal d'environ 52'000 francs.

Monsieur Réginald Sapin pose une question concernant les charges du personnel de l'administration au poste 020.300. Les charges se montent à 428'000 francs. Au poste 020.318.60, il est mentionné 53'500 francs d'honoraires pour un intervenant, ce qui devrait donner un total d'environ 481'000 francs. Or, les commentaires mentionnent 4.3 équivalents plein temps (EPT) pour une charge moyenne d'environ 77'000 francs par EPT, ce qui devrait donner un total de 334'000 francs. Il y a donc un écart important entre les deux approches qui demande un éclaircissement. Monsieur Réginald Sapin demande si l'administratrice ou l'administrateur de la commune est compris dans les charges du budget ou dans les commentaires. Il demande également combien EPT le personnel administratif représente sur l'ensemble de l'exercice 2020. Mesdames Isabelle Staub Barbey et Marlyse Dubey répondent que les honoraires sont bien ceux de l'administrateur et qu'en l'état actuel ils ne sont pas comptés dans les EPT qui figurent dans les commentaires. Monsieur Réginald Sapin demande quelle est la structure de l'administration qui compose les 4.3 EPT. Madame Isabelle Staub Barbey énonce les différents postes concernés. En comptant le poste d'administrateur, le total est de 5.3 EPT. Monsieur Réginald Sapin relève que pour un total de 481'000 francs la charge moyenne par EPT est d'environ 90'000 francs.

Il relève des frais de 19'000 francs pour l'administratrice démissionnaire et de 4'500 francs pour le transfert de connaissances entre l'ancienne et la nouvelle caissière, mentionnés dans les commentaires concernant les traitements du personnel administratif. Il demande à quoi

correspondent ces montants. Madame Isabelle Staub Barbey répond que les 19'000 francs correspondent à la rémunération de l'administratrice démissionnaire pour les mois de janvier et février 2020. Cette dernière a démissionné pour la fin du mois de mars ; celui-ci a été pris en charge par les assurances.

Monsieur Réginald Sapin demande pour quelle raison le poste 020.318.00 ne prévoit aucun montant pour les assurances diverses, RC, mobilier et autre. Madame Isabelle Staub Barbey prend note de la question et des renseignements seront donnés.

Il n'y a pas d'autre question.

- 1 Ordre public

Les charges sont de 185'086 francs, les produits de 45'700 francs, l'excédent de charges est de 139'386 francs. On constate un écart par rapport aux budgets 2019 de 2'922.10 francs. La principale dépense est la participation au service des curatelles qui a augmenté de 11'462 francs par rapport aux comptes provisoires de 2019. Les dépenses concernant les pompiers ont augmenté aussi principalement pour le matériel, l'équipement et la formation.

- 2 Enseignement et formation

Les charges se montent à 2'982'333 francs, les produits à 196'330 francs, l'excédent de charges est de 2'786'003 francs. L'écart par rapport aux budgets 2019 est de 11'240.85 francs. Tous les budgets concernant l'enseignement sont transmis par l'Etat. Les chiffres sont stables. Les autres charges sont liées au cercle scolaire et à l'accueil extrascolaire. Il est à noter que les chiffres de 7 mois de participation au cercle scolaire géré par la commune de Ponthaux ont été indiqués au budget 2020. De plus, à partir du mois d'août, les dépenses pour les chauffeurs ont été inscrites dans les salaires car une nouvelle convention sera signée et l'intention de la commune est de reprendre la gestion du cercle scolaire, Prez devenant ainsi l'employeur des chauffeurs.

Monsieur Réginald Sapin relève que la reprise des infrastructures du cercle scolaire primaire à partir du 1^{er} août 2020 représente, si l'on additionne les postes concernés, 38'000 francs par mois. Or, le système actuel de participation au cercle scolaire primaire représente un montant de 14'000 francs par mois. La différence mensuelle entre les deux approches est donc de plus de 23'000 francs. Madame Séverine Egger, responsable du dicastère de l'enseignement, répond que le montant de la participation au cercle scolaire selon le système actuel pour les 5 premiers mois de l'année résulte d'un calcul proportionnel basé sur des montants annuels. Il n'est pas exclu que le montant des charges puisse être supérieur. Des renseignements sur ce point ont été demandés. Monsieur Ludovic Paratte, Président de la Commission financière, informe de la réponse reçue de Madame Suzanne Morel selon laquelle les charges pour les trois anciennes communes ont été mises au budget. Par simplification, la participation de la commune de Ponthaux n'a pas été prise en compte. Elle le sera dans les comptes tant pour les produits que pour les charges. Monsieur Réginald Sapin demande à combien se monte environ le budget global du cercle scolaire. Madame Séverine Egger répond qu'il varie entre 600'000 et 700'000 francs au cours des dernières années.

Il n'y a pas d'autre question.

- 3 Culture et loisirs

Les charges se montent à 152'659 francs. Il n'y a pas de revenu. L'excédent de charges est de 152'659 francs. On constate pour ce poste une diminution de 28'448.35 francs par rapport aux budgets 2019. Il a été souhaité de garantir dans la mesure du possible une équité de traitement de toutes les sociétés villageoises pour l'attribution des subventions. Les pratiques des trois anciennes communes ont été prises en compte afin de trouver une harmonisation pour 2020. Cela pourra par la suite faire preuve d'une analyse plus fine. Par ailleurs, la différence entre le budget 2020 et les budgets 2019 provient d'un changement de manière de comptabiliser entre budget et comptes à Corserey, ainsi qu'une charge interne pour les salles communales et l'entretien des places de jeux.

- 4 Santé

Les charges sont de 814'896 francs et les produits de 10'500 francs, avec un excédent de charges de 804'396 francs. Concernant la santé, il s'agit de charges liées et les budgets sont communiqués par l'Etat. On note un faible écart de 8'712.75 francs par rapport aux budgets 2019.

- 5 Affaires sociales

Les charges se montent à 1'268'937 francs et les produits à 2'100 francs, avec un excédent de charges de 1'266'837 francs. On note pour ce poste une augmentation de 24'098.80 francs par rapport aux budgets 2019. Ces montants sont presque tous communiqués par l'Etat et représentent des charges liées, ils sont stables dans le temps. Il y aura des incidences liées au COVID-19 sur les comptes. Il en a été tenu compte dans une certaine mesure pour le budget.

- 6 Transports et communications

Les charges sont de 593'282 francs et les produits de 61'930 francs. L'excédent de charges se monte à 531'352 francs. On constate une augmentation de 104'716 francs par rapport aux budgets 2019. Ce poste du budget inclut le 40% du salaire annuel d'un responsable technique que la commune souhaite engager dès septembre 2020. Le Conseil communal propose de garder le subventionnement aux abonnements des transports publics comme le faisait Prez-vers-Noréaz. Il s'agit d'un montant de 12'000.- qui permet d'attribuer une subvention de 20% mais au max 100.- francs sur chaque abonnement ordinaire et 40.- francs par abonnement demi-tarif. Le budget pour la participation à l'exploitation des transports régionaux est plus élevé de 29'868 francs. Les ventes des cartes journalières sont en baisse en raison du COVID-19. Les amortissements et intérêts calculés suite aux investissements réalisés à Corserey en 2019 doivent être comptés en 2020. Ils contribuent à un écart important de ce poste du budget 2020 par rapport aux budgets 2019.

Monsieur Réginald Sapin demande s'il est possible de donner une information concernant le budget de 106'000 francs prévu pour l'entretien des routes. Les besoins dans ce domaine étant potentiellement importants, il demande si ce montant relève d'une planification concrète déjà effectuée. Monsieur David Bonny, responsable du dicastère des routes, répond que le poste

620.314.00 est basé sur des estimations. Il cite avoir pris connaissance de l'étude du bureau d'ingénieurs Wicht évaluant l'état de qualité des routes de l'ancienne commune de Corserey. Il serait intéressant d'en faire autant pour les villages de Noréaz et de Prez-vers-Noréaz afin de proposer une stratégie pour l'ensemble de la commune. Il relève avoir effectué un premier constat de l'ensemble de la situation et plusieurs points prioritaires ont été identifiés. Les montants dépensés depuis le début de l'année à titre urgent, sont à ce jour, très en-dessous de l'équivalent budgété.

- 7 Protection et aménagement de l'environnement

Les charges se montent à 1'086'031 francs et les produits à 911'721 francs, avec un excédent de charges de 174'309 francs. Pour ce poste du budget, on relève une diminution de 87'251 francs par rapport aux budgets 2019. Le compte de fonctionnement inclut des entretiens nécessaires dont certains ont déjà eu lieu, notamment à Corserey où une conduite a dû être réparée dans l'urgence avec des dégâts importants causés à la route cantonale. Dans le domaine de la protection des eaux, on relève un phénomène similaire, les coûts ne sont pas couverts. Par ailleurs, des amortissements plus importants ont été budgétés suite à des investissements de Prez-vers-Noréaz qu'il faut amortir en 2020.

Pour la déchetterie, le budget présente un taux de couverture de 84%. Le taux minimum admis est de 70%.

Dans le domaine de la protection de la nature, une somme de 5'793 francs a été inscrite pour l'audit de la Cité de l'énergie. L'objectif est de certifier la commune de Prez. Ont également été inscrits la cotisation et les frais de la commission qui se réunira plusieurs fois cette année pour accompagner l'audit.

Concernant l'aménagement du territoire, un montant supplémentaire de 29'250 francs a été inscrit dans les salaires. Cela correspond à l'engagement à 30% d'une collaboratrice qui soutient la gestion administrative des dossiers de construction et qui les contrôle, se rend sur les chantiers et décharge la responsable des constructions. La charge liée à cette personne est totalement facturée selon les dossiers qu'elle traite.

Monsieur Réginald Sapin demande la parole concernant l'approvisionnement en eau. Il indique son étonnement de voir les dépenses ne pas être couvertes par les recettes, qui s'avèrent nettement insuffisantes. Des réserves ont été dissolues pour diminuer l'excédent de charges. Il est compréhensible que l'absence de règlement sur l'approvisionnement en eau potable empêche une augmentation des taxes, mais n'y aurait-il pas une manière d'égaliser ces postes qui l'étaient par le passé dans l'une ou l'autre commune ? Monsieur Pierre Bovet, responsable du dicastère de l'approvisionnement en eau, explique que les règlements sur l'approvisionnement en eau relativement anciens ne sont plus adaptés à la situation actuelle. Le nouveau règlement est d'ores et déjà en préparation. Il rappelle que la loi cantonale sur l'eau potable de 2011 (LEP) impose l'équilibre des budgets dans le domaine de l'approvisionnement en eau. Les prix actuels de l'eau facturée sont bas. Le nouveau règlement permettra d'adapter les taxes. De plus, le projet d'exploitation de la source des Romains générerait des produits provenant de la distribution d'eau aux membres de l'AESO, permettant aussi d'équilibrer les postes du budget de l'approvisionnement en eau de la commune. L'objectif serait, à terme, de se rapprocher du prix

de 1.20 francs par m3 d'eau facturé dans la commune. Monsieur Pierre Bovet ajoute que le montant d'environ 30'000 francs correspond au remplacement d'une pompe et que celui d'environ 70'000 francs correspond à la réparation des dégâts occasionnés à la route dans le village de Corserey lors de la rupture d'une conduite d'eau. Les autres frais budgétés sont usuels.

- 8 Economie

Les charges sont de 26'973 francs. Il n'y a pas de produit. L'excédent de charges est de 26'973 francs. On relève une diminution de 3'401 francs par rapport aux budgets 2019. Dans la rubrique forêt, il est à noter que la commune participe pour 5'290 francs au plan de gestion du vallon de l'Arbogne qui est régi par une convention établie entre les communes de Prez et Montagny ainsi qu'avec l'Etat de Fribourg. Cette zone alluviale d'importance nationale fait l'objet d'une planification intégrale pour 196 ha. Les domaines concernés sont l'exploitation forestière, la protection de la nature, les dangers naturels et l'accueil du public.

- 9 Finances et Impôts

Les charges se montent à 962'002 francs et les produits à 7'554'229 francs. L'excédent de produit est de 6'592'227 francs. L'écart budgété est de 7'484 francs par rapport aux budgets 2019. Pour les impôts, on prévoit des charges pour un total de 15'600 francs et des produits pour 6'155'305 francs, soit un excédent de produits de 6'139'705 francs, avec un écart par rapport aux budgets 2019 de 36'550 francs.

On peut observer que ces écarts ne sont pas significatifs même en ayant considéré que les comptes provisoires 2019 de Corserey ne sont pas encore complets.

Le budget 2020 est basé sur les acomptes demandés en 2019 réduits de 1,5 % pour tenir comptes des effets du COVID-19. Cette hypothèse repose sur des informations relatives aux prévisions de chômage, au recul du PIB et d'autres indicateurs économiques plus ou moins alarmants.

Monsieur Réginald Sapin relève des intérêts sur emprunt à long terme de 42'000 francs avec une imputation interne des intérêts pour 168'555 francs, soit un écart d'environ 126'000 francs. Il n'a pas connaissance de cette pratique d'intérêt calculé et demande si celui-ci correspond à un poste particulier ou à un dicastère en particulier. Madame Marlyse Dubey, caissière communale, répond que ce montant est ventilé proportionnellement sur les différents investissements. Monsieur David Bonny ajoute que la commune passera au plan comptable MCH2 qui s'accompagnera d'une méthode unifiée. A la question de savoir à quel moment la commune passera au plan comptable MCH2, Madame Isabelle Staub Barbey répond que ce sera en 2022.

* * *

Madame la Présidente remercie Madame la Syndique pour cette présentation et invite la Commission financière à communiquer son rapport.

Avant de passer au rapport, Monsieur Ludovic Paratte, au nom de la commission financière, s'arrête sur les postes du personnel administratif de la commune. En effet, l'engagement imminent d'un.e administrateur/trice, ainsi que le nombre exact d'EPT dévolus à l'administration communale interroge. La commission financière demande au Conseil communal d'établir un organigramme complet de la gestion administrative, financière et technique de la commune, avec une vision à court et moyen terme des postes dévolus à ces tâches. Elle demande également d'obtenir un comparatif avec d'autres communes de même grandeur, afin d'obtenir une organisation optimisée et comparable en EPT, qui soit efficace et acceptable financièrement. Des descriptions de postes doivent être effectuées et chaque fonction placée dans la classe salariale correspondante, afin d'être au plus proche de la réalité du monde professionnel. Ce travail doit également permettre de bien étudier les tâches d'un responsable technique et de mieux cerner le profil demandé, avec un éventuel report de l'engagement. La Commission financière demande que ces documents soient mis à disposition d'ici au 31 août 2020 au plus tard.

Madame la Syndique prend bonne note de cette demande. Monsieur David Bonny en fait de même et assure que ce travail sera réalisé dans les délais demandés. Madame la Syndique transmet une information au sujet des démarches comparatives entre communes. La conférence des syndicats de Sarine Ouest a organisé en 2019 une étude Benchmark intéressante pour les coûts et la gestion des écoles dans les communes de Sarine Ouest. En début d'année, la commune de Neyruz a lancé l'idée d'en faire de même pour les administrations communales et le personnel.

Monsieur Pierre-Alain Egger explique que le groupe Prez-vers-Noréaz a pris connaissance de la demande de la Commission financière et qu'il la soutient. Il encourage le Conseil communal à donner suite à la demande qui s'inscrit dans la volonté d'avoir des finances sous contrôle et d'établir des bases solides pour la nouvelle commune.

Madame la Présidente prend acte de la demande de la commission financière qui figurera au procès-verbal.

Monsieur Ludovic Paratte, pour la commission financière, présente le rapport de la Commission. Il donne des explications préliminaires. En date du 12 mai 2020, la commission financière a rencontré Mesdames Isabelle Staub Barbey, Syndique, et Suzanne Morel, Conseillère communale en charge des finances, pour la présentation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2020. Les membres de la commission financière se sont ensuite réunis le 14 mai afin d'étudier les informations complémentaires fournies par le Conseil communal. Après les séances des différents groupes par village, la commission financière s'est à nouveau réunie le 21 mai afin de statuer sur les différents objets des budgets de fonctionnement et d'investissements 2020. Madame Suzanne Morel était invitée à répondre à ses questions, cependant, elle n'a pu y participer pour cause de maladie. Suite à cela, une réunion extraordinaire a été organisée à Prez-vers-Noréaz en présence de cinq Conseillères et Conseillers communaux le vendredi 22 mai à 17h30. Ces derniers ont répondu aux questions et attentes de la commission à satisfaction.

Monsieur Ludovic Paratte poursuit avec le rapport de la commission financière concernant le budget de fonctionnement. L'élaboration du budget 2020 pour la nouvelle commune de Prez a été un exercice compliqué :

- Les données financières des 3 anciennes communes n'étant pas traitées de manière identique, le cumul des anciens éléments n'a pas été possible avec exactitude dû au fait que le système de comptabilisation était différent dans les 3 anciennes communes ;
- Les comptes 2019 des 3 anciennes communes sont encore à l'état provisoire ; des informations sont encore manquantes ;
- La situation liée au COVID-19 n'a pas rendu la tâche facile et le budget initial a dû être retravaillé afin de prendre en compte les éléments impactés par la pandémie.

Le budget de fonctionnement, calculé au plus proche de la réalité en prenant en compte les éléments connus, a été passé en revue.

Au vu des différentes séances réalisées et des réponses obtenues, la commission financière approuve un excédent de dépenses de 134'793 francs mais certaines dépenses devront être à l'avenir mieux documentées. La Commission financière propose ainsi d'accepter le budget de fonctionnement 2020.

Madame la Présidente passe au vote concernant le budget de fonctionnement 2020.

Le budget de fonctionnement 2020 est accepté à l'unanimité.

6.1 Investissements

Madame Isabelle Staub Barbey rappelle que la liste des investissements votés et prévus dans les anciennes communes a été transmise aux membres du Conseil général. Ces investissements sont reconduits et ne nécessitent pas d'être votés à nouveau. Ils n'appellent pas non plus de remarque particulière.

6.2 Nouveaux investissements

a) Administration : aménagement des archives avec un système Compactus

Madame Staub Barbey explique qu'actuellement, il y a près de 213 mètres d'archives à trier, organiser, puis à regrouper. Pour des raisons pratiques, proposition est faite d'aménager le local de Prez-vers-Noréaz avec un système Compactus. Selon l'offre, la commune disposerait ainsi de 253 mètres linéaires au même endroit. Le crédit d'investissement est de 18'000 francs.

M. Ludovic Paratte explique que la commission financière a évalué plusieurs possibilités, y compris un système d'occasion. Afin de garder le choix entre les différentes options, la commission financière propose de valider le budget.

Madame Isabelle Staub Barbey demande s'il est possible de lui transmettre les caractéristiques des systèmes d'occasion.

Monsieur Pierre-Alain Egger relève qu'il devrait être possible de trouver un système d'occasion.

Madame Claudine Perroud passe au vote.

Le crédit de 18'000 francs pour l'achat d'un système Compactus est accepté à l'unanimité.

b) Police du feu : acquisition d'un véhicule pour les pompiers

Monsieur Pierre Bovet, Conseiller communal, explique la raison de cette proposition d'investissement pour le corps des pompiers. Il s'agit d'une nécessité afin d'éviter que les pompiers doivent tracter des remorques ou des chariots avec leur véhicule privé lors d'interventions. Le crédit d'investissement est de 45'000 francs. L'achat se fera par l'intermédiaire de l'ECAB.

Monsieur François Trotti, à titre personnel, demande des renseignements au sujet de ces remorques.

Monsieur Yannick Ducommun, également membre de l'état-major des pompiers, explique qu'il y a deux à trois remorques dans chaque village. Les rares véhicules actuels de la commune ne suffisent pas. L'achat du véhicule permet d'intervenir correctement dans un premier temps. Les véhicules privés seront ainsi sollicités dans un deuxième temps, en cas de besoin.

Monsieur Guy-Lou Vuarnoz, à titre personnel, confirme cette situation.

Madame Sarah Ducommun, à titre personnel, explique que la situation isolée de certaines maisons nécessite de pouvoir intervenir rapidement avec des véhicules et des engins adaptés.

Monsieur Claude Friderici demande si la commune dispose bien de la lettre de confirmation de prise en charge réciproque par la commune de Marsens.

Monsieur Pierre Bovet répond que c'est bien le cas.

Monsieur Ludovic Paratte explique que la commission financière est favorable à ce crédit d'investissement.

Madame la Présidente passe au vote.

Le crédit d'investissement de 45'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule pour les pompiers est accepté à l'unanimité.

c) Ecoles : acquisition d'un bus scolaire

Concernant ce crédit d'investissement, Monsieur Christian Carrel, de la Commission des infrastructures et des transports scolaires, explique que l'ancienneté du bus nécessite de le remplacer. Il précise que la commission a entrepris des démarches de renseignements complémentaires auprès de garages Nissan et AMAG. La décision appartiendra au Conseil communal. Le crédit d'investissement est de 80'000 francs.

Monsieur Ludovic Parrate prend la parole pour la commission financière. Il confirme les démarches effectuées et ajoute que la Commission financière propose d'accepter le crédit.

Il n'y a pas de question.

Madame la Présidente passe au vote.

Le crédit de 80'000 francs pour l'acquisition d'un bus scolaire est accepté à l'unanimité.

c) Ecoles : achat de mobilier

Madame Séverine Egger présente l'achat de mobilier envisagé. Il s'agit d'armoires ainsi que de chaises pour élèves et pour adultes. Ce mobilier concerne le site de Prez-vers-Noréaz. Le matériel actuel est usé et doit être remplacé. Le crédit d'investissement est de 23'000 francs.

Il n'y a pas de remarque.

Monsieur Ludovic Paratte, pour la commission financière, propose d'accepter le crédit.

Madame la Présidente passe au vote.

Le crédit de 23'000 francs pour l'achat de mobilier est accepté à l'unanimité.

d) Approvisionnement en eau : phase II de l'étude de captage de la source des Romains

Monsieur Pierre Bovet explique le projet d'exploiter cette source en raison de l'augmentation des besoins en eau. Il faudra toutefois convaincre le service cantonal de l'environnement que la commune est capable d'exploiter ce site, la décision de l'Etat n'étant pas acquise. Il est à noter que la zone est une des moins touchées de la région par les pollutions au chlorothalonil. Les études doivent démontrer les débits possibles et l'absence de détérioration de l'environnement proche. Il est nécessaire de poser des capteurs et d'effectuer ensuite des captages. Le crédit d'investissement est de 45'000 francs.

Monsieur Ludovic Paratte, à titre personnel, demande à Monsieur Pierre Bovet, qui a de l'expérience dans ce domaine, ce qu'il en pense et peut en dire à titre personnel aussi.

Monsieur Pierre Bovet répond qu'il est convaincu par ce projet mais qu'il faut le faire avec toute l'attention requise. D'ici 2050, il manquera trois fois la consommation annuelle de l'AESO sur l'ensemble du canton de Fribourg.

Il n'y a pas d'autre question.

Monsieur Ludovic Paratte relève que la commission financière est favorable à ce crédit d'investissement.

Madame Claudine Perroud passe au vote.

Le crédit de 45'000 francs pour la phase II de l'étude de captage de la source des Romains est accepté à l'unanimité.

e) Endiguements : étude pour l'aménagement d'un nouveau collecteur pour le ruisseau des Combes

Une nouvelle construction de type habitation est souhaitée sur l'article 248 RF à Prez-vers-Noréaz situé en zone centre village. Le ruisseau des Combes, canalisé dans ce périmètre, transite notamment par la parcelle susmentionnée. Les conduites en places sont vétustes et doivent être remplacées. Le but de cette étude est dans une première phase, d'étudier la faisabilité de faire transiter le débit de crue par un nouveau collecteur sur l'ensemble du tronçon concerné. Dans une deuxième phase et uniquement dans le cas où il s'avère techniquement impossible de faire transiter l'entier du débit de crue par un collecteur, le diamètre maximal qui peut être possible pour la réfection du collecteur sera défini. Une variante sera proposée pour diriger en surface les

eaux ne pouvant pas transiter par le collecteur et ainsi assurer une protection contre les crues dans ce secteur. Le crédit d'investissement est de 24'500 francs.

Monsieur Christian Carrel demande si l'étude concerne tout le tracé, car une étude a déjà été partiellement faite. De plus, une prescription oblige de laisser à ciel ouvert tout ruisseau.

Madame Isabelle Staub Barbey répond qu'elle a noté cette disposition laissant les ruisseaux à ciel ouvert, mais que celle-ci ne s'applique pas à une zone constructible.

Monsieur Pierre Bovet confirme cette situation.

Monsieur Pierre-Alain Egger relève que des examens à la caméra avait été effectués, et demande si les parties de la canalisation à refaire ne sont pas déjà connues.

Monsieur Pierre Bovet explique qu'il s'agit d'effectuer maintenant l'étape suivante qui consiste à planifier les travaux.

Monsieur Ludovic Paratte, pour la commission financière, explique qu'il n'y a pas de remarque et que cette dernière est favorable à ce crédit d'investissement.

Madame Claudine Perroud passe au vote.

Le crédit de 24'500 francs d'étude pour l'aménagement d'un nouveau collecteur pour le ruisseau des Combes est accepté à l'unanimité.

6.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Madame Claudine Perroud demande s'il y a encore des questions. Ce n'est pas le cas. Elle passe au vote.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2020 sont acceptés à l'unanimité.

7 Election de deux délégué-e-s au Réseau Santé Sarine

Madame Isabelle Bersier présente le RSS et ses activités, ainsi que le rôle des délégué-e-s au sein du RSS. Elle invite l'assistance à consulter le site internet du RSS qui présente de manière intéressante ses activités.

La nouvelle commune de Prez a droit à 2 délégué-e-s issus du Conseil général, étant donné que Madame Isabelle Bersier est membre du comité de Direction.

Madame la Présidente ouvre la discussion et attend des propositions.

Monsieur Claude Friderici propose, pour le groupe Noréaz, la candidature de Monsieur Réginald Sapin.

Monsieur Pierre-Alain Egger, pour le groupe Prez-vers-Noréaz, propose Madame Céline Chabloz.

Madame Claudine Perroud demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas. Le nombre de candidats correspondant au nombre de personnes à élire, il est procédé à leur élection par acclamation.

Madame Céline Chabloz et Monsieur Réginald Sapin sont élus à l'unanimité en tant que délégué-e-s pour le Réseau Santé de la Sarine.

8 Informations du Conseil communal

La parole est donnée à Madame la Syndique.

Madame Isabelle Staub Barbey, au nom du Conseil communal, remercie l'assistance pour l'acceptation des budgets de fonctionnement et d'investissement. Elle remercie les personnes ayant participé à l'Organe de Conduite Communale de Prez pour la gestion des affaires liées au coronavirus. Dans ce contexte, elle relève aussi l'engagement, la disponibilité, l'inventivité et la capacité d'adaptation des employés communaux qui ont trouvé des solutions aussi bien à l'administration qu'au service de la déchetterie, des bâtiments communaux, sans oublier le personnel de l'accueil extrascolaire, le personnel de nettoyage et toutes les personnes œuvrant pour le cercle scolaire. Le Conseil communal, pour sa part, a continué son activité tant bien que mal derrière des écrans, en visioconférence. Il est réjouissant de revoir tout le monde en chair et en os. Madame Isabelle Staub Barbey remercie ses collègues du Conseil pour leur engagement et le partage de leurs compétences. Elle relève l'importance de plusieurs grands projets actuels pour la commune. Les candidatures au poste d'administrateur/trice - secrétaire communal-e peuvent encore être transmises jusqu'au 2 juin. Le Conseil soumettra les candidatures choisies au Bureau du Conseil général qui pourra également rendre un avis. Monsieur Tobie Fornerod continue son mandat ad intérim, Madame Isabelle Staub Barbey l'en remercie vivement. Grâce à l'acceptation du budget, le poste de responsable technique de la nouvelle commune pourra également être mis au concours. Les projets sont nombreux, la commune de plus de 2'200 habitants s'étend sur un grand territoire. Un service technique doté d'une personne faisant le lien entre le Conseil communal, le terrain et le personnel de la voirie semble indispensable.

9 Questions et propositions

Madame la Présidente donne la parole à l'assistance.

Monsieur François Trotti demande, à titre personnel, s'il est possible d'améliorer la situation des pompiers dans l'attente du nouveau véhicule.

Monsieur Yannick Ducommun répond que l'arrivée du véhicule interviendra rapidement de sorte que la situation s'améliorera de cette manière. À titre privé, ce dernier demande s'il est possible d'avoir un rapport sur les résultats de l'activité du radar de contrôle de vitesse qui était en action durant plusieurs jours dans la commune.

Monsieur René Berset explique que le radar était posé en bordure de route ce qui gênait le passage, par exemple des enfants, de ce côté de la route. Il demande sur quelle base légale la police a pris sur elle de poser le radar de cette manière à cet endroit.

Monsieur David Bonny répond qu'il se renseignera sur ces deux points. Il précise que la Commune n'était pas informée de cette opération.

Monsieur Ludovic Paratte propose d'établir une liste de compétences des membres du Conseil général dans le but de rendre service au Conseil communal en cas de besoin.

Madame Claudine Perroud prend note de la proposition.

Monsieur Pierre-Alain Egger demande ce qu'il en est des frais importants liés au coût de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat qui seront facturés aux communes. Cette question a déjà été posée en 2019 en assemblée communale de Prez-vers-Noréaz. Il s'agit de montants importants.

Monsieur David Bonny répond que des renseignements seront pris.

Monsieur Samuel Gendre, pour le groupe Prez-vers-Noréaz, demande ce qu'il en est du projet VALTRALOC de Prez-vers-Noréaz et des subventions. En 2017, suite à des comptages de véhicules et à des mesures des décibels sur la route cantonale qui traverse le village, le Service des Ponts et Chaussées (SPC) avait présenté aux habitants un projet d'assainissement de ces tronçons à l'aide, notamment, d'un revêtement phono-absorbant. Selon le SPC, les travaux auraient dû débiter au printemps 2018. Deux ans plus tard, ils n'ont pas encore commencé. Monsieur Gendre demande si le Conseil communal dispose d'informations sur la situation actuelle et si, malgré le report des travaux, les conditions d'octroi de subventions fédérales sont encore remplies.

Monsieur David Bonny, responsable du dicastère des routes, répond qu'en parallèle au projet de la route de contournement, le projet VALTRALOC de la traversée du village peut avancer sans attendre. Concernant les subventions, des contacts ont été pris avec l'ingénieur cantonal. Les discussions laissent penser que des subventions sont possibles.

10 Divers

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente remercie les personnes présentes de leur engagement et de leur participation à cette séance.

Il est 21h43 lorsque la séance est close.

Au nom du Conseil général

Le secrétaire ad intérim



Tobie Fornerod

La Présidente



Claudine Perroud